Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240612-2024-103-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

Approbation et autorisation de signature de l'avenant 3 au bail commercial en vigueur avec la société ATLANTIC RECYCL AUTO

N°BC2024-103

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**3**
Votants	**22**
Secrétaire de séance : Christelle MINARD	

L'an 2024, le 10 juin à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 04 juin 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre SANIER (BU), Christian BOUCHER (CHERISY)

Pouvoirs :
Emmanuelle BONHOMME donne pouvoir à Christelle MINARD
Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Sébastien LEROUX
Christian BOUCHER donne pouvoir à Nathalie MILWARD

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Depuis plusieurs années, la société ATLANTIC RECYCL AUTO (ARA) est locataire d'une partie des locaux de l'ex-site Chanoine situé au 30 rue des Livraindières à Dreux. La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a acheté ce bâtiment à la société financière Chanoine par acte notarié signé le 14 décembre 2022 et s'est substituée à l'ancien propriétaire pour l'ensemble des baux en cours.

La société ARA bénéficie d'un bail commercial courant du 1er mars 2018 au 28 février 2027.

Cette dernière souhaite conclure un avenant n°3 afin de mettre à jour l'identité du bailleur, à la suite de l'acquisition des locaux par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux le 14 décembre 2022.

La société a également sollicité la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux afin de lui permettre de réduire le préavis de résiliation.

Dans le bail initial, il était convenu que le preneur bénéficiait de la faculté légale de résiliation triennale.

Par avenant n°1 au bail, l'ancien bailleur et la société ATLANTIC RECYCL AUTO avaient convenu de déroger aux règles de la résiliation légale en prévoyant que le preneur aurait, dans les formes prévues à l'article L145-9 du code de commerce, la faculté de donner congé à tout moment moyennant un préavis de 18 mois.

Désormais la société souhaite à nouveau réduire ce préavis, pour avoir la faculté de donner congé au bailleur à tout moment moyennant un préavis de 3 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité ni pénalité d'aucune sorte.

La société ATLANTIC RECYCL AUTO a signé le 30 avril 2024 une promesse de vente portant sur l'acquisition d'un terrain appartenant à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.
Cette relocalisation de la société au sein de la ZAC Porte Sud à Vernouillet va lui permettre d'exercer ses activités de traitement de Véhicules Hors d'Usage (VHU) en conformité avec la réglementation applicable.

Un préavis réduit permettra à la société de pouvoir déménager rapidement sur son nouveau site le moment venu.

VU le 9° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire ;
VU la délibération n°2022-033 du conseil communautaire du 28 mars 2023 approuvant l'acquisition du site industriel appartenant à la société financière Chanoine sur la zone des Livraindières à Dreux.

VU le projet d'avenant n°3.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant n°3 au bail commercial dont bénéficie la société ATLANTIC RECYCL AUTO ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 et à accomplir l'ensemble des tâches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 12/06/2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 12/06/2024

Gérard SOURISSEAU
Président

Christelle MINARD
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

